



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
PHASE CANDIDATURE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**24M0112PN- CONSTRUCTION D'UN TECHNO-CENTRE
sur le site ATLANTA - EB/SC/TP**

Lots 2,6,9,14.

Date et heure limites de réception des candidatures :

21 Mai 2024 à 12:00

Direction Générale de l'Aménagement
6, rue René Leduc
31505 Toulouse Cedex 5

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	24M0112PN- CONSTRUCTION D'UN TECHNO-CENTRE sur le site ATLANTA - EB/SC/TP
	Mode de passation	Procédure avec négociation
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes à l'initiative du candidat	Lot 02
	Variantes exigées	Lot(s) concerné(s) : 02, 09,14.
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	34 mois dont 2 mois de préparation.
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

Table des matières

Variantes à l'initiative du candidat	2
1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	7
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	7
2 - Conditions de la consultation	8
2.1 - Déroulement de la consultation	8
2.2 - Délai de validité des offres	9
2.3 - Forme juridique du groupement	9
2.4 – Variantes à l'initiative du candidat	9
2.5 - Variantes exigées	9
2.6 - Développement durable	10
3 - Les intervenants	12
3.1 - Conduite d'opération.....	12
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	12
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	13
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	13
3.5 - Contrôle technique.....	13
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	13
4 - Conditions relatives au contrat	14
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	14
5 - Contenu du dossier d'appel à candidatures (D.A.C.)	14
6 - Présentation des candidatures	14
6.1 - Documents à produire pour la recevabilité des candidatures	14
7 - Examen des candidatures et des offres	17
7.1 - Sélection des candidatures.....	17
7.2 - Jugement des offres et attribution du marché.....	18
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	18
8.1 - Transmission électronique.....	18
8.2 - Transmission sous support papier.....	20
9 - Renseignements complémentaires.....	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
24M0112PN- CONSTRUCTION D'UN TECHNO-CENTRE sur le site ATLANTA - EB/SC/TP

Le projet du Technocentre est un ensemble complexe et ambitieux, directement lié au fonctionnement de la métropole toulousaine, qui permet de regrouper dans un seul et unique lieu les directions Eclairage Public, Jardins et Espaces Verts, Moyens Techniques, Collecte des ordures ménagères (secteur Centre) et Territoire Est .

Il répond avant tout aux questions techniques et industrielles par une architecture à la fois lisible et forte, tout en utilisant un vocabulaire précis et pérenne. Cette binarité répond aussi au défi de pouvoir assurer le lien entre l'échelle du poids lourds et celle du piéton, tout en garantissant un confort et une sécurité des usages.

D'un point de vue des constructions, le projet se compose de 7 entités bâties (29 270 m² d'Emprise au Sol / 32 803 m² de Surface de Plancher / 6 954 m² de Surface de Stationnements bâtie / 1 430 m² de Surface des Locaux Techniques): un bâtiment tertiaire au sud, un bâtiment technique dédié au sprinklage au sud-est, un bâtiment technique long plus de 200 m à l'ouest abritant les dépôts/magasins ainsi que les ateliers de l'ensemble des services présents sur le site, une station de service/aire de lavage au nord-ouest, un poste de garde au nord et deux postes de transformations dédiés au photovoltaïque et aux IRVE à l'Est.

Les aménagements extérieurs, qui couvrent environ 25 800m² du site, permettent d'organiser les stationnements des véhicules techniques des différentes directions ainsi que plusieurs zones de stockage des matériaux et matériels à ciel ouvert.

Compte tenu de l'étendu du projet et des besoins électriques liés au fonctionnement du site, un parc photovoltaïque d'environ 15 000 m² a été créé dans l'objectif de produire 3 500 MWh par an. Les modules photovoltaïques sont repartis par 2/3 sur les ombrières métalliques situées au-dessus des stationnements des véhicules techniques et 1/3 sur la toiture en sheds du bâtiment technique.

Lieu(x) d'exécution :
Avenue ATLANTA
31500 TOULOUSE

La présente consultation est passée en **procédure négociée avec les lots 2, 6, 9, et 14** déclarés infructueux **en raison d'offres inacceptables** lors de l'appel d'offres n°23M0239A00.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Elle comprend une **phase de sélection des candidatures**, puis au terme de celle-ci, l'envoi du dossier **aux candidats** sélectionnés.

Une fois la liste des candidats admis à présenter une offre arrêtée, le dossier de consultation leur sera remis via la plateforme de dématérialisation : les candidats seront invités par un mail de notification à retirer le dossier de consultation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation en marché négocié concerne uniquement les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
02	FONDATIONS SPÉCIALES - GROS ŒUVRES - CHARPENTE BÉTON
06	MENUISERIES EXTERIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES
09	SERRURERIE - MÉTALLERIE
14	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE - DESENFUMAGE - AIR COMPRIME

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Pour information, les prestations de l'ensemble de l'opération sont réparties en 34 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS
02	FONDATIONS SPÉCIALES -GROS ŒUVRES - CHARPENTE BÉTON
03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
04	ETANCHEITE
05	COUVERTURE-BARDAGE-PHOTOVOLTAÏQUE
06	MENUISERIES EXTERIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES
07	PORTES SECTIONNELLES
08	RIDEAUX TEXTILES COUPE FEU
09	SERRURERIE - MÉTALLERIE
10	PLÂTRERIE
11	CONDUITS COUPE FEU
12	ISOLATION-FLOCAGE
13	MENUISERIES INTERIEURES
14	CHAUFFAGE -VENTILATION -PLOMBERIE - SANITAIRE - DESENFUMAGE-AIR COMPRIME
15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
16	G.T.B GESTION TECHNIQUE BATIMENT
17	SPRINKLAGE
18	CABINE DE PEINTURE
19	STATION DE CARBURANT-G.N.V
20	AIRE DE LAVAGE-TRAITEMENT DE L'EAU
21	PONT ROULANT
22	ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES D'ATELIERS DE MÉCANIQUE
23	PONTS ELEVATEURS
24	MONTE-CHARGES
25	ASCENSEURS
26	PLANCHERS TECHNIQUES

27	CHAPES-SOLS DURS -FAÏENCES
28	PLAFONDS SUSPENDUS
29	CLOISONS AMOVIBLES
30	SOLS SOUPLES-SOLS TEXTILES
31	PEINTURE
32	PEINTURE DE SOLS
33	SIGNALÉTIQUE
34	PAYSAGE

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, la procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique :

Lot(s)	Désignation
07	PORTES SECTIONNELLES
08	RIDEAUX TEXTILES COUPE FEU
10	PLÂTRERIE
11	CONDUIT COUPE-FEU
12	ISOLATION-FLOCAGE
13	MENUISERIES INTERIEURES
16	G.T.B GESTION TECHNIQUE BÂTIMENT
17	SPRINKLAGE
18	CABINE DE PEINTURE
19	STATION DE CARBURANT-G.N.V
20	AIRE DE LAVAGE-TRAITEMENT DE L EAU
21	PONT ROULANT
22	ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES D'ATELIERS DE MÉCANIQUE
23	PONTS ELEVATEURS
24	MONTE-CHARGES
25	ASCENSEURS
26	PLANCHERS TECHNIQUES
27	CHAPES-SOLS DURS-FAIENCES
28	PLAFONDS SUSPENDUS
29	CLOISONS AMOVIBLES

30	SOLS SOUPLES-SOLS TEXTILES
31	PEINTURE
32	PEINTURE DE SOLS
33	SIGNALÉTIQUE
34	PAYSAGE

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, la procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Lot(s)	Désignation
01	VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS
03	CHARPENTE MÉTALLIQUE
04	ETANCHEITE
05	COUVERTURE-BARDAGE-PHOTOVOLTAÏQUE
15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
09	44316500-3	Serrurerie
14	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

Cette consultation, lancée en procédure avec négociation, se déroulera en plusieurs étapes :

Étape 1 : Sélection des candidatures

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces et informations demandées dans le présent règlement de consultation.

A l'issue de cette première étape, les candidatures reçues dans les délais dans le cadre de cette consultation seront examinées.

Les candidats ayant remis une candidature recevable seront admis à présenter une offre.

Étape 2 : Remise des offres

Les candidats admis à l'issue de la phase « candidature » se verront remettre un dossier de consultation (D.C.E.) via la plateforme <https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info> et seront autorisés à présenter une offre.

Attention : il faudra alors garder le mail reçu par la plateforme, invitant alors le candidat à retirer le DCE et à déposer son offre (Guichet restreint)

Après remise des offres, l'acheteur procédera à l'analyse des documents remis.

Étape 3 : Négociation

L'acheteur engage alors les négociations avec les 5 candidats ayant remis la meilleure offre. Il se réserve la possibilité d'organiser plusieurs phases successives de négociation (en présentiel, par mail ou via la plateforme) s'il l'estime nécessaire.

Les candidats sélectionnés seront ensuite invités à remettre leur offre finale :

A la fin des négociations, l'acheteur informera les candidats de la clôture des négociations et ils seront invités à déposer formellement leur offre finale sur la plateforme de dématérialisation avant la date et heure indiquées.

Pour ce faire, les candidats entreront dans le guichet restreint via le mail (à conserver) qui leur sera envoyé par la plateforme aws et les invitant à déposer l'offre finale.

Pour entrer dans le guichet, il faudra cliquer dans ce mail sur 'Déposer votre réponse' et saisir la clé de contrôle indiquée.

IMPORTANT: l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre finale non déposée sur ce guichet ou déposée après l'heure et la date limite, ne pourra être prise en compte, et ce, même si des échanges de négociation préalables ont eu lieu par mail. Le cas échéant, l'acheteur ne pourra prendre en compte, pour l'analyse des offres, que l'offre initiale du candidat.

Toutefois, conformément à l'article R.2161-17 du Code de la Commande Publique, Toulouse Métropole se réserve le droit d'attribuer le marché de travaux sur la base de l'offre initiale sans négociation.

Étape 4 : Jugement des offres

A l'issue des négociations, la Commission d'appel d'offres attribuera le marché au vu des critères de jugement établis dans les documents de la consultation.

Le candidat retenu se verra proposer la signature du marché dans les conditions fixées dans le présent document.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales,

2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.4 - Variantes à l'initiative du candidat

Les candidats pour le **lot 2 uniquement** auront la possibilité de présenter une variante dans la limite des contraintes techniques et architecturales décrites ci-dessous.

La réponse à la solution de base n'est pas obligatoire, le candidat pourra présenter une offre pour la solution de base, ou une offre variante, ou pour les deux.

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
02	<p data-bbox="306 819 1038 853">FONDATIONS SPÉCIALES - GROS ŒUVRE - CHARPENTE BÉTON</p> <p data-bbox="306 884 1358 1005">Dans l'hypothèse où l'entreprise souhaite proposer des solutions techniques différentes à celles décrites dans le CCTP pour des raisons propres aux méthodes et/ou technologies innovantes qu'elle développe, elle veillera à ce que ces solutions respectent toutes les contraintes techniques et esthétiques du projet :</p> <ul data-bbox="373 1010 1358 1675" style="list-style-type: none">- Stabilité au feu,- Contraintes acoustiques et thermiques- Planchers : Fixation d'éléments lourds en sous face et surface avec modularité maximale (le bâtiment est voué à évoluer), intégration des ponts, des décaissés et éléments encastrés, possibilités de chevillage 12 cm sans impact sur la résistance, traversées de réseaux et incorporations de fourreaux,- Respect de la qualité de finition des éléments vus, elle sera au moins équivalente à celle du présent descriptif.- Compatibilité avec les Avis Techniques ou spécifications fournisseurs des éléments supportés (exemple Photovoltaïque, ponts roulants avec tolérance de déplacement, étanchéités, etc...),- Contreventements généraux et locaux, stabilités des murs maçonnés grandes hauteur,- Résistance aux chocs- Les solutions techniques proposées ne devront pas impacter les autres lots et ne modifieront pas le fonctionnement des locaux,- Elles ne modifieront pas les gabarits, volumes, NGF, etc...- Liste non exhaustive <p data-bbox="373 1718 1358 1785">Les solutions techniques différentes à celles décrites dans le CCTP portent notamment sur la nature des planchers, des poutres ou des portiques des ateliers ;</p> <p data-bbox="373 1823 1358 1890">Ces solutions seront décrites, quantifiées et localisées de manière détaillées afin de pouvoir juger de leur recevabilité.</p>

2.5 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des variantes exigées (prestations supplémentaires éventuelles et alternatives suivantes :

VARIANTES OBLIGATOIRES SUPPLÉMENTAIRES (lots 2, 9 et 14)

Lot(s)	Code	Libelle	Description
02	VOS 03	VARIANTE OBLIGATOIRE SUPPLÉMENTAIRE 03	Pompe à chaleur sur réseaux des eaux usées
09	VOS 05	VARIANTE OBLIGATOIRE SUPPLÉMENTAIRE 05	Cloisonnettes mobiles et absorbantes de 2500mm de longueur et de 2000mm de hauteur - $\alpha \geq 0,80$ - Repères CLM.SER.01
09	VOS 06	VARIANTE OBLIGATOIRE SUPPLÉMENTAIRE 06	Signalétique extérieure - Repères SE-M-DP
14	VOS 03	VARIANTE OBLIGATOIRE SUPPLÉMENTAIRE 03	Pompe à chaleur sur réseaux des eaux usées

VARIANTE OBLIGATOIRE ALTERNATIVE (lot 14)

Lot(s)	Code	Libelle	Description
14	VOA 04	VARIANTE OBLIGATOIRE ALTERNATIVE 04	Eau chaude sanitaire sur pompe à chaleur

L'absence de ces variantes obligatoires supplémentaires et alternative dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.6 - Développement durable

2.6.1 Insertion sociale

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail sera indiqué dans le C.C.A.P.

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes. C'est pour réaliser cet objectif ambitieux que le présent marché comporte une clause de promotion de l'emploi dont le respect est obligatoire. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera donc des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Des candidats pourront être proposés par les Facilitateurs.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.

Le respect de ces clauses sera une condition de la conformité de l'offre finale.

Désignation Nombre d'heures d'insertion minimales

**LOT 02 FONDATION SPECIALES - GROS OEUVRE - CHARPENTE BETON
20 000 HEURES dont 300 heures de formation,**

**LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES - PROTECTION SOLAIRES
1800 HEURES**

**LOT 09 SERRURERIE METALLERIE
600 HEURES**

LOT 14 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE - DESENFUMAGE - AIR COMPRIME 3 500 HEURES

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra :

- soit recruter directement,
- soit confier à une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), à un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), à une AI (Association

Intermédiaire), ou à une ETT (Entreprise de Travail Temporaire), un certain nombre d'heures de mise à disposition de personnel pour la réalisation des travaux ou prestations de services,

- soit sous-traiter une partie des travaux ou prestations à une EI (Entreprise d'Insertion).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- d'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,
- d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- de proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :

Cellule clause sociale d'insertion de TME (Toulouse Métropole Emploi) :

Edouard GUERREIRO 06 18 86 55 59 e.guerreiro@emploi-tme.org

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique.

2.6.1 Spaser

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, le SPASER.

Le SPASER est posé comme un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable.

En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un seuil fixé par voie réglementaire.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. Il vient compléter la charte des marchés publics "Small Business Act" adoptée en 2014 et consolide la relation positive que la Métropole et la Mairie de Toulouse ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont :

- 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
- 2 Développer une économie circulaire ambitieuse
- 3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- 4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique

- 5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
- 6 Construire une alimentation durable et locale
- 7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même : DG AMENAGEMENT - Direction de la Construction-

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement conjoint TAILLANDIER Architectes Associés / PPA-A/BETEM MIDI PYRENNES/BETEM INFRA/EXECO/SIGMA ACOUSTIQUE/INDDIGO/BASELAND

Mandataire : TAILLANDIER ARCHITECTES ASSOCIES

42, rue de Cugnaux

31300 Toulouse

Tél. : 05 61 14 85 14

Courriel : agence@starchitectes.com

PPA Architectures

Adresse : 22 rue du Faubourg Bonnefoy, 31500 Toulouse

Téléphone : 05 62 21 40 10 @dresse électronique : info@ppa-a.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Companyo Olivier@dresse électronique : o.companyo@ppa-a.fr / s.cerolini@ppa-a.fr

BETEM

Adresse : ZAC de Montblanc - 6 Impasse Alphonse Brémond, 31200 TOULOUSE Cedex

Téléphone : 05 61 26 27 28 @dresse électronique : betem@betem.fr

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Luc Bobay @dresse électronique : l.bobay@betem.fr

EXECO

Adresse : 22, rue du Faubourg Bonnefoy, 31500 Toulouse

Téléphone : 05 61 62 62 66

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Sébastien Lalanne @dresse électronique : s.lalanne@exe-eco.fr

SIGMA ACOUSTIQUE

Adresse : 12 avenue Jean Monnet, 12 000 RODEZ

Téléphone : 05 65 62 78 92

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Clémence Sabarthes @dresse électronique : csabarthes.sigma@orange.fr

INDDIGO

Adresse : 9 rue Paulin Talabot - Immeuble le Toronto, 31100 Toulouse

Téléphone : 05 61 43 66 70

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Vincent Cavaillon @dresse électronique :
v.cavaillon@inddigo.com

BASELAND

Adresse : 76 rue Mandron, 33000 Bordeaux

Téléphone : 05 47 74 80 08

Nom de/des personnes représentant le Maître d'œuvre : Olatz Lopez @dresse électronique :
bordeaux@baseland.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission de base :
ESQ/APS/APD/PRO/ACT/VISA/DET/AOR

Avec les éléments de missions complémentaires suivants : coordination SSI, DVD, Synthèse (dont synthèse BIM), Exe partielle (Élaboration des DQE), Signalétique

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

OTCE ORGANISATION OMNIUM TECHNIQUE CONSTRUCTION EQUIPEMENT SIEGE TOULOUSE SARL
95 RUE DES AMIDONNIERS
31000 TOULOUSE

Tél. : 05.61.74.56.28

Fax. : 05 61 09 42 70

Courriel : otceorganisation@otce.fr

Il est représenté par : La société SEPT - Gaël TOUYA - Co-traitant

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION

3, rue Jean Rodier

BP 34012

31028 TOULOUSE CEDEX 4

Tél. : 05 62 16 73 10

Courriel : construction.toulouse@socotec.com

Le contrôleur technique est représenté par : Philippe SALGUES.

Tél. : 06.17.40.15.41

Courriel : philippe.salgues@socotec.com

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
S	Sécurité des personnes dans les constructions
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
Ph	Isolation acoustique des bâtiments
GTB	Gestion technique du bâtiment
VIE	Vérification initiale des installations
F	Fonctionnement des équipements
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
ATHAND	Attestation d'accessibilité en fin de chantier
ENVT	Environnementale (ICPE,...)

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination sécurité et protection de la santé est assurée par :

C GELIN PREVENTION
62 allée des demoiselles
31400 Toulouse

Céline GELIN
Tél. : 06.62.87.40.71
Courriel : celine.gelin@gelin-prevention.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur fonds propres de Toulouse Métropole.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier d'appel à candidatures (D.A.C.)

Rappel : s'agissant d'une procédure avec négociation en 2 étapes (phase candidature (D.A.C) - phase offre (D.C.E)) , aucun dossier de consultation (D.C.E) n'est disponible au stade de la candidature.

Les candidats sont invités à télécharger le Dossier d'appel à candidatures (D.A.C) gratuitement, à l'adresse <https://toulouse-metropole.marches-publics.info> (sous la référence 24M0112PN).

Le dossier d'appel à candidatures (D.A.C) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation
- Note de présentation du projet (doc ATC DCE)
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"
- Le Flyer relatif au SPASER
- Le Flyer insertion sociale

Aucune demande d'envoi du DAC sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les plis des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire pour la recevabilité des candidatures

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

1. Lettre de candidature et/ou habilitation du mandataire par chaque Co-traitant à signer le marché (ou DC1)

2. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (ou DC2) :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

3 . Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

4. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

5. Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
LOT 2 : Fondations spéciales - gros œuvre - charpente béton Qualibat 1233 - Pieux. Réalisation de pieux de quelle que soit la profondeur. Cette qualification précisera la nature des pieux mis en œuvre. Qualibat 1263 - Consolidation des sols. Réalisation de tous travaux de traitement ou de consolidation des sols par la technique considérée. Qualibat 2112 - Maçonnerie et béton armé courant. Technicité confirmée Réalisation d'ouvrages en maçonnerie et béton armé correspondant, jusqu'à 6 niveaux, dont deux au maximum en sous-sol, d'entretien et de transformation des constructions et de leurs accessoires, limités à 6 niveaux et sur deux niveaux maximum en sous-sol y compris les	Non

<p>ouvertures limitées à 5 mètres de largeur et les reprises en sous œuvre d'infrastructures sur un niveau de sous-sol.</p> <p>Qualibat 2212 - Béton armé et béton précontraint. Technicité confirmée Réalisation d'ouvrages en béton armé ou béton précontraint complexes exigeant des études de conception et de réalisation difficiles.</p> <p>Qualibat 2232 - Fabrication d'éléments en béton armé ou précontraint. Technicité confirmée Fabrication d'éléments concourant à la réalisation de constructions, notamment en béton architectonique, comportant des parements traités et des formes complexes, et dont les difficultés particulières de mise en œuvre nécessitent des études spéciales de conception et d'exécution.</p> <p>Qualibat 2242 - Fourniture et pose d'éléments en béton armé ou précontraint. Technicité confirmée Réalisation de la fourniture et pose d'éléments complexes compris dans la qualification 2232, y compris les joints d'étanchéité.</p> <p>Qualibat 2412- Constructions et structures métalliques. Technicité confirmée Réalisation d'ouvrages de bâtiments ou structures similaires de difficulté ou complexité moyenne dont la portée n'excède pas 35 mètres et la hauteur 15 mètres entre le sol et le faîtage.</p>	
<p>LOT 6 - Menuiserie extérieures - protections solaires extérieures</p> <p>Qualibat 3522- Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium. Technicité confirmée Fabrication et pose de menuiseries extérieures et ensembles menuisés en aluminium dans tous les cas de mise en œuvre. L'entreprise conçoit entièrement ou partiellement les menuiseries et les ensembles menuisés qu'elle fabrique et en détermine les performances.</p> <p>Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel. Technicité confirmée Réalisation de travaux de fourniture et pose de volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles tels que : volets, stores intérieurs, stores extérieurs, portails, rideaux, grilles, portes de garage, portes sectionnelles et piétonnes, y compris adaptation, motorisation éventuelle, à destination des secteurs Collectif - Tertiaire et Industriel.</p> <p>Qualibat 4522 - Fabrication et pose de persiennes, volets roulants, battants et coulissants, jalousies, brise-soleils orientables. Technicité confirmée Fabrication et pose de persiennes, volets roulants, battants et coulissants, jalousies, brise-soleils orientables, à partir de profils normaux ou spécifiques, de bois ou de métal, de plastique, ou autres matières, y compris motorisation et automatisation, à destination des secteurs Résidentiel et Tertiaire.</p> <p>Qualibat 4532 - Fabrication et pose de stores - Collectif, Résidentiel, Tertiaire et industriel. Technicité confirmée Fabrication et pose de stores intérieurs et de stores extérieurs à partir d'éléments de bois, de métal, de plastique et de textile, ou autres matières y compris motorisation et automatisation à destination des secteurs Collectif, Résidentiel, Tertiaire et industriel</p>	<p>Non</p>

<p>LOT 9 : Serrurerie - métallerie</p> <p>Qualibat 4411 - Serrurerie-métallerie - Technicité courante Réalisation de travaux de métallerie courante sans performance spécifique et le cas échéant, de fourniture et pose de portes pleines Pare-Flamme, Coupe-Feu, anti-effraction, isolation acoustique.</p> <p>Qualibat 4441 - Clôtures métalliques - Technicité courante Fabrication ou fourniture et pose de clôtures en grillages, en treillis soudé, à barreaudage type ferronnerie, y compris portails et portillons et adaptations nécessaires à leur pose.</p> <p>Qualibat 4453 - Fabrication et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu. Technicité supérieure Conception, fabrication et mise en œuvre d'ouvrages résistant au feu à ossatures métalliques comportant, notamment, des portes ou des cloisons à éléments de remplissage généralement verriers.</p> <p>Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel. Technicité confirmée Réalisation de travaux de fourniture et pose de volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles tels que : volets, stores intérieurs, stores extérieurs, portails, rideaux, grilles, portes de garage, portes sectionnelles et piétonnes, y compris adaptation, motorisation éventuelle, à destination des secteurs Collectif - Tertiaire et Industriel.</p> <p>Qualibat 4542 - Fabrication et pose de portes et portails - Collectif, Tertiaire et Industriel. Technicité confirmée Fabrication et pose de portes commerciales, de portes et portails industriels, de portes et portails résidentiels à partir d'éléments de bois, de métal, de plastique ou autres matières, y compris motorisation et automatisation à destination des secteurs Collectif - Tertiaire et Industriel</p>	<p>Non</p>
<p>Lot 14 - Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire - désenfumage - air comprimé</p> <p>Qualibat 5213 Chauffage Qualibat 5232 Installation PAC et GF Qualibat 5121 réseaux de fluides spéciaux (AC) PG Professionnel du gaz</p>	<p>Non</p>

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le candidat devra **disposer obligatoirement** des capacités professionnelles et compétences nécessaires à l'exécution des travaux objets du présent marché.

A l'issue de cette analyse, les candidatures recevables seront admises à soumissionner et invitées à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre.

7.2 - Jugement des offres et attribution du marché

Le jugement des offres lors de la seconde phase, sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°02 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-Méthodologie, prise en compte du contexte de l'opération et des contraintes du planning, procédés d'intervention et savoir- faire mis en œuvre pour la réalisation des prestations</i>	20.0
<i>2.2-Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations</i>	15.0
<i>2.3-Qualité des matériaux fournis et technique de mise en œuvre</i>	5.0

Pour les lots n°06, 09, 14 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-Méthodologie, prise en compte du contexte de l'opération et des contraintes du planning, procédés d'intervention et savoir- faire mis en œuvre pour la réalisation des prestations</i>	15.0
<i>2.2-Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations</i>	15.0
<i>2.3-Qualité des matériaux fournis et technique de mise en œuvre</i>	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Note minimale attribuée égale à 0.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, dans le cas où des erreurs manifestes (erreurs de lignes, virgules, décalage dans le document...) seraient constatées dans l'offre du candidat, le candidat pourra être interrogé afin d'apporter des éclaircissements sur son offre financière : en fonction du caractère substantiel ou non de cette erreur, son offre sera rectifiée ou éliminée comme étant non cohérente.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>. (référence 24M00112PN)

Les candidats sont invités à consulter les tutoriels à leur disposition sur le profil acheteur qui donne toutes les informations pratiques nécessaires au dépôt des plis.

Leur attention est attirée sur le temps nécessaire au chiffrage des documents, notamment lorsque ces documents sont stockés sur un serveur partagé.

Pour tous problèmes techniques, vous pouvez contacter la plateforme AWS :

- par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com en indiquant le contexte de vos incidents. Indiquez si vous êtes en phase de dépôt, l'assistance traitera votre demande en priorité

- ou par téléphone au 0892-14-00-04.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF.

En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,...) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, ODS, ODT, DOC et DOCX.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Toulouse Métropole
Direction Commande Publique 7E BAT B
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Aucune demande d'envoi du DAC et du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail de la collectivité. Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme. En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des plis.

Renseignements dématérialisation :

Toulouse Métropole

Direction de la Commande Publique

6 rue René Leduc - BP 35821

31505 TOULOUSE cedex 5

Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :

Hana ZAREVUCKA

Tél. : 05.62.27.65.53

Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr